

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-326 DU 07 JUIN 2004
Portant nomination de Monsieur Salomon
D.E. BOKOU, Grand Chancelier de
l'Ordre National du Bénin par intérim

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 032-C/PR/GCONB/SA/SP du 10 Mai 2004 portant annonce du décès de feu Grégoire-Gilbert GBENOU, précédemment Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 033-C/PR/GCONB/SA/SP du 11 Mai 2004, portant intérim du Grand Chancelier défunt ;

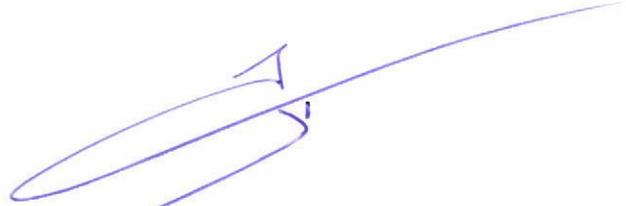
DECRETE :

Article 1er : Monsieur Salomon D.E. BOKOU est nommé Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim.

Article 2 : le présent Décret qui prend effet à compter du 10 Mai 2004, abroge toute disposition antérieure contraire et sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juin 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES
21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 2.